



VALORISER LES RESSOURCES ISSUES DES EAUX USÉES

CIRCULARITÉ LUXEMBOURG

La réalisation d'une économie circulaire est un pilier essentiel de la politique du Luxembourg. Les ambitions du Luxembourg sont décrites dans la nouvelle stratégie pour une économie circulaire Luxembourg, 2021. Ces ambitions sont de :

1. Définir un cadre réglementaire pour la valorisation des déchets organiques.
2. Examiner les mesures incitatives et créer de la valeur pour les matériaux récupérés à partir des eaux usées.
3. Fournir des informations sur les flux de nutriments, y compris les boues d'épuration.

LES EAUX USÉES ONT DE LA VALEUR!

Un biocomposite fabriqué à partir de papier toilette recyclé ? Oui, c'est possible ! Les matières premières contenues dans les eaux usées peuvent être utilisées pour toutes sortes d'applications. Quelques exemples :

- Utilisation du phosphate comme engrais.
- Utilisation des boues d'épuration pour produire du biogaz ou comme matière première pour l'industrie du ciment.
- Utilisation des lipides pour la production de biodiesel
- Charbon actif fabriqué à partir de criblures pour l'élimination des micropolluants des eaux usées.
- Fabrication de plastiques dégradables (PHA) à partir d'acides gras.

CADRE JURIDIQUE

Les matières premières issues des eaux usées sont classées comme des déchets. Or, une substance n'est pas un déchet si les conditions suivantes de la directive-cadre sur les déchets (DCE, article 6, mise à jour 2018/851/UE) sont remplies :

- La matière est destinée à être utilisée à des fins spécifiques.
- Il existe un marché ou une demande pour le matériau.
- Le matériau répond aux exigences techniques des usages spécifiques et respecte la législation et les normes existantes applicables aux produits
- L'utilisation du matériau n'a généralement pas d'effets négatifs globaux sur l'environnement ou la santé humaine.

Ces conditions ont été mises en œuvre pour le Luxembourg dans la "Loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets" et le "Plan



Bio char



Bio oil



Bioplastic

national de gestion des déchets et des Ressources" (PNGDR, 2018). Les principaux défis à relever pour fabriquer des produits de valeur à partir des eaux usées sont la politique et le cadre juridique luxembourgeois.

LES 4 PRINCIPAUX DÉFIS PRATIQUES

1. La 'Loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets' est ouverte à l'interprétation et cela rend l'approbation d'un dossier de fin de déchet (EoW) dépendant de l'autorité qui évalue la demande.
2. En dehors de la récupération des phosphates, il n'existe pas d'objectifs concrets en matière de récupération des ressources à partir des eaux usées, seulement des ambitions. Par conséquent, il n'y a pas d'urgence directe à réaliser la récupération des ressources à court terme.
3. Pour prouver la demande pour le matériau, un protocole d'accord avec une partie du marché doit être signé. Les parties du marché ne concluent un accord que s'il existe une certitude que le statut d'eaux usées a été atteint et est disponible et qu'il existe un marché pour vendre le produit.
4. Il n'existe pas de règlement générique européen ou luxembourgeois sur la fin de vie des déchets pour les ressources provenant des eaux usées. Actuellement, un statut spécifique doit être demandé pour chaque application, chaque client, chaque site de production et chaque pays. Cela est coûteux, prend du temps et entrave également l'adoption par le marché (voir défi 3).

INFORMATION

Pour plus d'informations, veuillez contacter Jappe de Best, Centre of Expertise Biobased Economy/Avans Hogeschool - jh.debest@avans.nl. Ou visitez www.nweurope.eu/wow.

QUELLES ACTIONS SONT NÉCESSAIRES ?

COURT TERME (<1 AN)

1. Inclure les ressources provenant des eaux usées dans la fiche technique de circularité des produits du Luxembourg (PCDS)
2. Permettre également une lettre d'intention comme preuve qu'il existe un marché ou une demande

MOYEN TERME (1-3 ANS)

1. Établir un cadre d'évaluation clair pour les matières premières issues des eaux usées qui prenne également en compte les aspects environnementaux et de santé humaine.

2. Formuler des objectifs concrets sur la récupération des ressources à partir des eaux usées pour stimuler la récupération des ressources à court terme.
3. Élargir les options pour convenir d'un statut de fin de déchet du même type de matières premières pour différents lieux et différents clients.
4. Faire pression pour le libre-échange des matières premières entre les pays : un statut de fin de déchet s'applique à tous les pays de l'UE.